

Date: Le mardi 13 avril 1999 - n° 16

Heure: 14 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 6 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 214-19990413)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport d'activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 215-19990413)

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Une modification à l'entente intervenue entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement à l'échange de renseignements nominatifs, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 216-19990413)

M. le Président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 30 mars 1999 :

- Décision 904 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative.

(Dépôt n° 217-19990413)

- Décision 905 concernant le Règlement modifiant les règlements sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des députés et des cabinets.

(Dépôt n° 218-19990413)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

M. Williams (Nelligan) ne s'étant pas soumis à deux rappels à l'ordre consécutifs concernant le retrait de propos non parlementaires, M. le Président lui retire le droit de parole pour le reste de la séance.

À la demande de M. le Président, M. Brassard, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Chevette, ministre des Transports et ministre responsable de la Réforme électorale, propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses condoléances à la famille et aux proches de M. Jacques Girard, directeur général des élections, décédé le samedi 10 avril dernier et souligne sa grande contribution au fonctionnement et au développement de cette institution fondamentale à notre vie démocratique qu'est le Directeur général des élections du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importante contribution à notre société du docteur Paul David, fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose :

Le curriculum vitae du Dr Paul David.

(Dépôt n° 219-19990413)

Le débat terminé, la motion est adoptée.

13 avril 1999

M. le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de MM. Girard et David.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la semaine québécoise du commerce au détail qui se déroule du 11 au 17 avril 1999 et, se faisant, reconnaisse l'apport économique de ce secteur d'activité et des gens qui le composent.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Pour donner suite à la réunion des leaders des groupes parlementaires qu'il a convoquée conformément à l'article 285 du Règlement, M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le mercredi 14 avril 1999 et se poursuivra jusqu'au jeudi 29 avril 1999 selon le calendrier convenu et du consentement de l'Assemblée

13 avril 1999

pour déroger aux articles 116, 118, 143 et 282 du Règlement.

À la demande d'un des leaders, la présidence convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Régions;
- la Commission des finances publiques, pour ceux du ministère du Revenu;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère de la Culture et des Communications.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 5 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

13 avril 1999

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) à M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, concernant le dossier Hydro-Québec et les assistés-sociaux;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Marsan (Robert-Baldwin) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant le dossier de l'entente fédérale-provinciale en matière de main-d'oeuvre;
- le troisième, sur une question adressée par M. Cholette (Hull) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

À 16 h 55, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 14 avril 1999, à 14 heures.

13 avril 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU